

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :  
4 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
16 suppléants

**Date de la convocation**

1er septembre 2020

**Numéro de la délibération**

20-09

**Objet de la Délibération**

Election du Président

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Hémicycle  
au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Jacques BOLLEGUE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

*Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : (13)*

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART, Aline BRUGUIERE, et Messieurs Xavier DOUAIS, Frédéric TOUZELLIER, Jacques BOLLEGUE, Yoann GILLET, Rémi NICOLAS, Bruno FERRIER, Gaël DUPRET  
Suppléants : Madame Valérie MAGGI et Messieurs Daniel VOLEON et Patrick CHABERT.*

*Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : (7)*

*Titulaires : Mesdames Claudine SEGERS, Myriam NESTI et Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ, Gilles DUMAS et Jean-Marie FOURNIER.  
Suppléante : Madame Catherine CLIMENT*

Avaient donné pouvoir : (1)

*Monsieur Juan MARTINEZ à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.*

Monsieur Gaël DUPRET est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et L 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-172-23 du 21 juin 2007 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20181412-B3-002 du 14 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Considérant le renouvellement des Conseils Municipaux et communautaires issu des dernières élections municipales et des désignations des nouveaux délégués syndicaux par délibérations des EPCI membres du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT ;

Considérant les candidatures exprimées en séance de Monsieur Jacques BOLLEGUE et Monsieur Rémi NICOLAS

Messieurs Frédéric TOUZELLIER et Yoann GILLET sont nommés assesseurs.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret conformément à l'article L2122-7 du CGCT.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3 suppléants sans voix délibératives

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :  
4 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
16 suppléants

Date de la convocation

1er septembre 2020

Numéro de la délibération

20-09

Objet de la Délibération

Election du Président

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Les membres du Comité Syndical, ont élu à la majorité absolue dès le premier tour :

Monsieur Rémi NICOLAS, Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, avec 13 voix sur 18 suffrages exprimés.

Le Président est immédiatement installé dans ses fonctions et est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le

21 SEP. 2020

Bureau du Courrier